







Titre Professionnel ELECTRICIEN DU BATIMENT

Formation de niveau 3 (Brevet des collèges, CAP, BEP, BPA)



- Demandeurs d'emploi ayant pour projet d'accéder au métier d'électricien d'équipement du
- Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) et la communication en français
- Une phase de positionnement en amont de la formation est prévue pour adapter la formation
- aux acquis et aux besoin du stagiaire

Objectifs de la formation :

- Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments
- Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts des bâtiments d'habitation
- Mettre en sécurité l'installation électrique et Réaliser l'installation des réseaux de communication

Contenus de la formation

- Module 1 : Accueil, intégration dans la formation (4 heures)
- Bloc de compétences 1 : Module 2 : Installation de réseaux d'énergie et d'équipements courants forts dans les bâtiments (360 heures)
- Phase de formation en situation de travail en entreprise (70 heures) Bloc de compétences 2 : Module 3 : Installations des réseaux de communication, des équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments (385 heures)
- Phase de formation en situation de travail en entreprise (70 heures) Module 4 : Accompagnement à la formation en situation de travail en entreprise (7 heures)
- Certification : Module 5 : Accompagnement à la rédaction du dossier professionnel (20 heures); Epreuves de certification
- 5(TP) (17 heures)

Durée de la formation :

En centre: 777 heures En entreprise: 140 heures

Modalités d'accès:

- Information collective
- Test de positionnement
- Sur entretien

Financements possibles:

Pôle Emploi

Tarifs:

22,60 € heure stagiaire

Contacts

Conseiller en Formation Continue

GRETA GUYANE 0594.22.34.62 greta.guyane@ac-guyane.fr

Mise à jour du document : 14/11/2023

Retrouvez nos Conditions Générales de Vente à l'adresse suivante : https://greta.ins.ac-guyane.fr/Nos-CGV.html













Sous réserve de places vacantes, l'admission en formation est possible jusqu'à 15 jours après le démarrage de la formation après validation du protocole d'entrée (dossier de candidature/entretien/test de positionnement)

Méthodes mobilisées

- Formation en présentiel
- Mise en situation professionnelle sur plateau technique
- Mise en situation professionnelle en entreprise

Modalités d'évaluation

- Mise en situation professionnelle reconstituée
- Dossier professionnel
- Evaluations passées en cours de formation en centre de formation
- Entretien avec un jury professionnel

Accessibilités aux personnes en situation de handicap

Ġ	Handicap moteur :	Non
	Handicap visuel :	Non
2	Handicap auditif :	Oui. Un référent handicap qualifié organisera avec vous votre
,-		parcours.
(4)	Handicap mental :	Non

Un référent handicap spécialisé peut vous apporter une réponse individualisée. Contactez-le au 0594.22.34.62 ou par mail: greta.guyane@ac-guyane.fr

Nos indicateurs de résultats pour cette formation

Taux de satisfaction des bénéficiaires	100%	
Taux de réussite à la certification	85%	
Taux d'insertion professionnelle	N/A	
Taux d'abandon	16%	

N/A: données non disponibles à la date d'édition de cette fiche. Vous pouvez contacter le GRETA pour avoir accès aux dernières versions de ces informations